



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

**COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'EUROPE**

**Vingt-neuvième session**

**La Haye (Pays-Bas), 30 septembre – 3 octobre 2014**

**PROJET DE PLAN STRATEGIQUE POUR LE CCEURO**

**Introduction**

1. Durant la Consultation régionale organisée par la FAO sur le renforcement des capacités d'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments et sur la participation améliorée aux travaux du Codex le 18 septembre 2013 à Pulawy (Pologne), un document informel contenant un projet de plan stratégique pour le CCEURO (voir Annexe I) a été présenté par le Coordonnateur pour l'Europe. Ce projet a fait l'objet d'un débat informel à la réunion de Pulawy et, à la demande du Coordonnateur, des observations écrites sur le projet ont été fournies par les membres du CCEURO (voir Annexe II).

**Objectif**

2. Le présent Plan stratégique se propose de renforcer l'efficacité du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe en ce qui concerne aussi bien les responsabilités qui lui incombent vis-à-vis des États membres que la contribution de la région à la Commission du Codex Alimentarius.

**Résultats escomptés:**

3. Le débat devrait déboucher sur un consensus parmi les membres du Comité quant au contenu et sur l'adoption du Plan stratégique par le CCEURO à sa vingt-neuvième session.

**Contexte**

4. La région Europe du Codex comptait en 2014 le plus grand nombre de membres – 51, dont 50 pays et une organisation membre, l'Union européenne. La majorité des pays à économie en transition ont cherché de façon active à adhérer à l'OMC dès le début des années 1990, la plupart d'entre eux devenant membres, tandis que d'autres sont encore en train de négocier leur adhésion. En raison de la mondialisation croissante de l'offre d'aliments destinés à la consommation humaine et animale, les pays déjà membres de l'OMC et les pays candidats sont intéressés aux normes et aux travaux du Codex visant à protéger la santé des consommateurs et à garantir des pratiques loyales dans le commerce des aliments.

5. Les pays de la Région Europe du Codex se distinguent par leur hétérogénéité sous l'aspect socio-économique, la capacité de se conformer aux exigences du Codex dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et l'expérience de la participation aux activités du Codex. Vingt-trois des 50 pays membres du Codex (environ 50 pour cent) sont membres depuis 10 ans ou moins, y compris un pays qui a rejoint le Codex en 2012, un autre en 2011 et deux en 2009. Ce fait témoigne de la nécessité impérieuse de renforcer les capacités pour relever le niveau de participation et la qualité technique des contributions aux travaux du Codex, et d'augmenter la capacité d'utiliser les normes, recommandations et codes d'usages du Codex pour renforcer les systèmes de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments et garantir une protection efficace des consommateurs aussi bien sur les marchés intérieurs que sur les marchés des pays importateurs.

6. Le Plan stratégique pour le CCEURO prévoit des actions de base pour répondre au besoin de garantir plus d'intrants techniques et une participation plus active des pays membres du CCEURO aux activités du Codex, encourageant la collecte et la fourniture de données régionales à des fins d'établissement de normes tenant compte des méthodes de production utilisées tout au long de la chaîne alimentaire dans les pays membres du CCEURO; cela accroît la cohésion régionale pour une meilleure maîtrise des dangers du point de vue de la sécurité sanitaire des aliments et la compétitivité sur les marchés internationaux. Le Plan stratégique pour le CCEURO s'inspire du Plan stratégique mondial du Codex pour 2014-2019 et s'aligne sur ce Plan. Il entend parvenir à une meilleure coordination et à une plus grande interaction entre les pays membres afin de renforcer les systèmes de contrôle des aliments, de promouvoir l'harmonisation des normes et l'équivalence des pratiques en assurant la sécurité sanitaire des aliments et des pratiques loyales dans le commerce des aliments.

## ANNEXE I

### **Objectifs stratégiques**

#### **Objectif 1: Renforcer les Services centraux de liaison avec le Codex et les Comités nationaux du Codex**

##### **Actions**

- 1.1 Définir les besoins de renforcement des capacités des structures du Codex au niveau national;
- 1.2 Organiser des ateliers nationaux et/ou régionaux à l'intention des Services centraux de liaison avec le Codex et des Comités nationaux du Codex.
- 1.3 Élaborer un programme de mentorat entre les pays de la région expérimentés et ceux qui le sont moins afin de mieux faire connaître les questions, structures et procédures du Codex.

#### **Objectif 2: Améliorer la communication et la coordination entre les membres du CCEURO, avec d'autres régions et le Secrétariat du Codex**

##### **Actions**

- 2.1 Organiser des réunions préalables à la session avec tous les membres du CCEURO chaque fois que les comités, groupes spéciaux et groupes de travail du Codex se réunissent.
- 2.2 Axer l'ordre du jour du CCEURO sur les questions intéressant plus particulièrement la région.
- 2.3 Élaborer une stratégie régionale pour des questions d'intérêt mutuel découlant de débats régionaux.
- 2.3 Créer une plateforme de communication pour les membres du CCEURO.

#### **Objectif 3: Renforcer l'échange de compétences scientifiques et techniques entre les pays expérimentés et ceux qui le sont moins dans la région**

##### **Actions:**

- 3.1 Identifier et classer par ordre de priorité les questions régionales exigeant des travaux de recherche et d'analyse scientifiques;
- 3.2 Établir une liste de spécialistes et d'institutions en mesure de fournir des compétences scientifiques et techniques;
- 3.3 Mettre en place des réseaux scientifiques et techniques parmi les experts et les institutions.

#### **Objectif 4: Promouvoir l'utilisation des normes du Codex comme base des législations et réglementations nationales**

##### **Actions:**

- 4.1 Sensibiliser le personnel technique et les décideurs à la nécessité d'examiner les normes du Codex;
- 4.2 Faire mieux comprendre l'importance du Codex aux parties prenantes concernées;
- 4.3 Aider les pays membres à harmoniser leur législation nationale avec les normes du Codex.

#### **Objectif 5: Élaborer et/ou revoir les normes du Codex en tenant compte des intérêts régionaux**

##### **Actions:**

- 5.1 Identifier des produits alimentaires spécifiques intéressant la région qui exigent l'élaboration de normes;
- 5.2 Établir des mécanismes nationaux pour l'élaboration de normes;
- 5.3 Soumettre toutes les propositions de nouvelles normes de produit intéressant la région au CCEURO pour examen, avant leur présentation à la Commission.

**ANNEXE II****Observations écrites sur le Plan stratégique pour le Comité de coordination pour l'Europe (CCEURO) 2014-2019 formulées par les Membres du CCEURO****Observations fournies par la Commission européenne****Objectifs stratégiques****Objectif 1: Renforcer les Services centraux de liaison avec le Codex et les Comités nationaux du Codex****Actions**

- 1.1 Définir les besoins de renforcement des capacités des structures du Codex au niveau national;
- 1.2 Organiser des ateliers nationaux et/ou régionaux à l'intention des Services centraux de liaison avec le Codex et des Comités nationaux du Codex;
- 1.3 Élaborer un programme de mentorat entre les pays de la région expérimentés et ceux qui le sont moins afin de mieux faire connaître les questions, structures et **procédures du Codex**.

**Objectif 2: Améliorer la communication et la coordination entre les membres du CCEURO, avec d'autres régions et le Secrétariat du Codex****Actions**

- 2.1 Organiser des réunions préalables à la session avec tous les membres du CCEURO chaque fois que les comités, groupes spéciaux et groupes de travail du Codex se réunissent.
- 2.2 Axer l'ordre du jour du CCEURO sur les questions intéressant plus particulièrement la région.
- 2.3 Élaborer une stratégie régionale pour des questions d'intérêt mutuel découlant de débats régionaux.
- 2.3 Créer une plateforme de communication pour les membres du CCEURO.

**2.4 Participer en qualité d'observateur aux réunions des autres comités régionaux****Objectif 3: Renforcer l'échange de compétences scientifiques et techniques entre les pays expérimentés et ceux qui le sont moins dans la région les membres du CCEURO****Actions:**

- 3.1 Identifier et classer par ordre de priorité les questions régionales exigeant des travaux de recherche et d'analyse scientifiques;
- 3.2 Établir une liste de spécialistes et d'institutions en mesure de fournir des compétences scientifiques et techniques;
- 3.3 Mettre en place des réseaux scientifiques et techniques parmi les experts et les institutions.

**3.4. Améliorer et promouvoir la participation des experts scientifiques et techniques aux organes FAO/OMS d'évaluation des risques****Objectif 4: Promouvoir l'utilisation des normes du Codex comme base des législations et réglementations nationales****Actions:**

- 4.1 Sensibiliser le personnel technique et les décideurs à la nécessité d'examiner les normes du Codex;
- 4.2 Faire mieux comprendre l'importance du Codex aux parties prenantes concernées;
- 4.3 Aider les pays membres à harmoniser leur législation nationale avec les normes du Codex.

**Objectif 5: Élaborer et/ou revoir les normes du Codex en tenant compte des intérêts régionaux****Actions:**

- 5.1 Identifier des produits alimentaires spécifiques intéressant la région qui exigent l'élaboration de normes;
- 5.2 Établir des mécanismes nationaux pour l'élaboration de normes;
- 5.3 Soumettre toutes les propositions de nouvelles normes de produit intéressant la région au CCEURO pour examen, avant leur présentation à la Commission.

## Observations de la Norvège

---

### Objectifs 1 et 2

Nous sommes positifs quant à ces objectifs que nous souhaitons approfondir, tout en ayant quelques réserves, en particulier parce qu'ils nous semblent très ambitieux et exigent beaucoup de travail pour la période. Toutefois, nous sommes impatients d'entendre ce qu'en pensent les autres et de trouver des moyens de planifier et d'exécuter ce travail. Nous avons également débattu de qui serait responsable de toutes ces actions. Nous supposons que l'OMS et la FAO auront des observations à formuler, en ce qui concerne leurs programmes de formation, etc. et que des pays comme la Norvège seraient intéressés à examiner comment, par exemple, procéder à la formation et au mentorat en coopération avec l'OMS et la FAO.

### Objectif 3

Nous estimons que l'objectif 3.1 est très intéressant et que nous devrions débattre des moyens d'y parvenir. Et ce dans l'intention de coopérer pour la collecte de données auprès de différents pays membres. Toutefois les objectifs 3.2.et.3.3 nous semblent pour le moment trop ambitieux; ne pourrait-on pas les placer sur une «liste d'idées» pour plus tard? Nous nous interrogeons aussi au sujet du but de cette liste. Pourrait-on croire que des réseaux scientifiques existent déjà?

### Objectif 4

Nous sommes favorables, cependant nous estimons que cet objectif pourrait être de la compétence de l'OMS et de la FAO dans la région et que, par conséquent, nous pourrions examiner comment le Comité et les membres du CCEURO pourraient contribuer sous la présidence de l'OMS/FAO.

### Objectif 5

Nous sommes favorables et il s'agit très clairement d'une question à inscrire à l'ordre du jour de la réunion du CCEURO.

## Observations de la Pologne

---

### Objectifs stratégiques

#### **Objectif 2: Améliorer la communication et la coordination entre les membres du CCEURO, et avec d'autres régions ~~et le Secrétariat du Codex~~**

Justification: Il conviendrait de donner la priorité à la communication entre les membres du CCEURO et avec d'autres régions. La communication avec le Secrétariat du Codex ne semble pas avoir besoin d'être particulièrement renforcée. En outre, aucune activité liée au Secrétariat du Codex n'est mentionnée parmi les actions figurant sous l'Objectif 2.

#### **La numérotation des actions sous l'Objectif 2 doit être refaite (il y a deux fois l'action 2.3 )**

#### **Objectif 4:**

4.1 ~~Sensibiliser le personnel technique et les décideurs à la nécessité d'examiner les normes du Codex;~~

Justification: Les dispositions détaillées de l'action 4.1 semblent être incluses dans les dispositions plus générales figurant sous l'action 4.2. Aussi l'action 4.1 fait-elle double emploi.

4.3 ~~Aider les pays membres à harmoniser~~ à tirer profit des réalisations du Codex lorsqu'ils élaborent et/ou révisent leur législation nationale ~~avec les normes Codex.~~

Justification: Les textes du Codex ne sont pas contraignants pour les pays membres. Ils sont censés les guider. Les pays Membres n'ont pas d'obligation formelle de mise en œuvre ni d'harmonisation.

#### **Objectif 5:**

5.2 ~~Établir~~ Renforcer des mécanismes nationaux pour l'élaboration de normes;

Justification: Très souvent ces mécanismes sont en place mais ils pourraient avoir besoin d'être renforcés.

5.3 Soumettre toutes les propositions de nouvelles normes de produit du Codex intéressant la région au CCEURO pour examen, avant leur présentation à la Commission.

## Observations de la Russie

---

### Objectifs stratégiques

#### **Objectif 1: Renforcer les Services centraux de liaison avec le Codex et les Comités nationaux du Codex**

#### **Actions**

1.1 Définir les besoins de renforcement des capacités des structures du Codex au niveau national;

1.2 Organiser des ateliers nationaux et/ou régionaux à l'intention des Services centraux de liaison avec le Codex et des Comités nationaux du Codex.

1.3 Élaborer un programme de mentorat entre les pays de la région expérimentés et ceux qui le sont moins afin de mieux faire connaître les questions, structures et procédures du Codex.

**Objectif 2: Améliorer la communication et la coordination entre les membres du CCEURO, avec d'autres régions et le Secrétariat du Codex**

**Actions:**

2.1 Organiser des réunions préalables à la session avec tous les membres du CCEURO chaque fois que les comités, groupes spéciaux et groupes de travail du Codex se réunissent.

2.2 Axer l'ordre du jour du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe sur les questions intéressant plus particulièrement la région;

2.3 Élaborer une stratégie régionale pour des questions d'intérêt mutuel découlant de débats régionaux.

2.3 Créer une plateforme de communication pour les membres du CCEURO.

**Objectif 3: Renforcer l'échange de compétences scientifiques et techniques entre les pays expérimentés et ceux qui le sont moins dans la région**

**Actions:**

3.1 Identifier et classer par ordre de priorité les questions régionales exigeant des travaux de recherche et d'analyse scientifiques;

3.2 Établir une liste de spécialistes et d'institutions en mesure de fournir des compétences scientifiques et techniques;

3.3 Mettre en place des réseaux scientifiques et techniques parmi les experts et les institutions.

**Objectif 4: Promouvoir l'utilisation des normes du Codex comme base des législations et réglementations nationales**

**Actions:**

4.1 Sensibiliser le personnel technique et les décideurs à la nécessité d'examiner les normes du Codex;

4.2 Faire mieux comprendre l'importance du Codex aux parties prenantes concernées;

4.3 Aider les pays membres à harmoniser leur législation nationale avec les normes du Codex.

**Objectif 5: Élaborer et/ou revoir les normes du Codex en tenant compte des intérêts régionaux**

**Actions:**

5.1 Identifier des produits alimentaires spécifiques intéressant la région qui exigent l'élaboration de normes;

5.2 Établir des mécanismes nationaux pour l'élaboration de normes;

5.3 Soumettre toutes les propositions de nouvelles normes de produit intéressant la région au CCEURO pour examen, avant leur présentation à la Commission.

5.4 Demander à ce que les projets de normes et les documents de travail du Codex soient présentés en russe.